



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**ARRÊTÉ du 21 mars 2023 relatif à la composition du bureau de vote centralisateur
dans le cadre des élections par vote électronique
des 5 et 6 avril 2023
à l'Université Toulouse Capitole**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS
AUX CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) - CONSEIL DE LA RECHERCHE (CR) - CONSEIL DES ETUDES ET DE
LA VIE ETUDIANTE (CEVE)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu la décision cadre en date du 14 février 2023 du président de l'université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu l'arrêté du 15 février 2023 portant organisation des opérations électorales par vote électronique des 5 et 6 avril à l'Université Toulouse Capitole ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 13 mars 2023,

ARRÊTE

Article 1 - Objet

L'élection des représentants des personnels et des usagers au sein des conseils centraux de l'Université Toulouse Capitole auront lieu du mercredi 5 avril à 9 heures au jeudi 6 avril 2023 à 17 heures.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 15 février 2023 susvisé, trois bureaux de vote centralisateurs sont constitués pour surveiller les opérations de vote relatives à chaque instance (CA, CR, CEVE).

Article 2 - Composition du bureau de vote centralisateur

Le bureau de vote centralisateur est composé comme suit :

- Président : Monsieur Frédéric FAISY, directeur général des services ;

- Secrétaire : Madame Caroline BLOCHER, directrice des affaires juridiques et institutionnelles ;
- Délégués de l'ensemble des listes candidates :

Conseil	Scrutins concernés	Assesseurs (délégués de liste) :
Conseil d'administration	Représentants des : Professeurs et personnels assimilés (collège A) Autres enseignants et assimilés (collège B) Personnels BIATSS Usagers	KENFACK Hugues CALANDRI Laurence MOUANES Hiam BAUDY Laurent CITERICI Hélène ROUCH Laurent ANANI Ismaël DJIBO Hairaty OLIVIER Alexandre PHILIPOT Arthur ROLLAND Théo
Conseil des études et de la vie étudiante	Représentants des : Professeurs et personnels assimilés (collège A) Autres enseignants et assimilés (collège B) Personnels BIATSS Usagers (collège Licence)	SOULE-DUPUY Chantal SCHMITZ Julia KIM Keo Mony VALLET Anissa CZERNIK Gautier DELGADO Alex DJIBO Hairaty PERIN Alexandre ROLLAND Théo
Conseil de la recherche	Représentants des : Professeurs et personnels assimilés (collège A) <ul style="list-style-type: none"> - Section droit privé et histoire du droit - Section droit public et science politique - Section informatique et mathématiques - Section gestion, sciences humaines et sociales, autres sections et personnels 	GARNIER Florent GINESTET Catherine KALFLECHE Grégory HANACHI Chichab ROUSSEL Patrice

	scientifiques des bibliothèques Représentants des personnels habilités à diriger des recherches <ul style="list-style-type: none"> - Section droit privé et histoire du droit - Section droit public et science politique 	TORRICELLI CHRIFI Sarah PERLO Nicoletta
	Représentants des personnels titulaires d'un doctorat <ul style="list-style-type: none"> - Section droit privé et histoire du droit - Section droit public et science politique - Section gestion, sciences humaines et sociales, autres sections et personnels scientifiques des bibliothèques 	de BERTIER-LESTRADE Bérénice BETAILLE Julien AZZAM Jamal-Eddine
	Représentant des ingénieurs et techniciens	GELIS Isabelle TLIDJANE Lila
	Représentants des autres personnels	PETIT Cécile SANTOS Lucille
	Représentants des doctorants	THIL Pierre-Jean

Article 3 - Scellement des urnes

La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le **mardi 4 avril 2023 à 14h30** en salle Gabriel MARTY, **via visio-conférence à l'adresse :**

<https://legavote.zoom.us/j/85346447118?pwd=VGRiajRYZjJTY2ZaZDIgDDBjdE85Zz09>

ID de réunion : 853 4644 7118

Code secret : 001229

Une seule touche sur l'appareil mobile

+33170950350,,85346447118#

Article 4 - Dépouillement des urnes

Le dépouillement du scrutin est public et se fait **via visio-conférence à l'adresse suivante :**

<https://legavote.zoom.us/j/85346447118?pwd=VGRiajRYZjJTY2ZaZDIgDDBjdE85Zz09>

ID de réunion : 853 4644 7118

Code secret : 001229

Une seule touche sur l'appareil mobile

+33170950350,,85346447118#

Il aura lieu en salle Gabriel MARTY le 6 avril 2023 à partir de 17 heures.

Article 5- Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'université et publié sur son site internet.

Fait à Toulouse, le 21 mars 2023

Le président de l'université,


Hugues KENFACK
